Contre l’augmentation excessive des loyers et des charges

27 avril 2023

PETITION nationale

Les locataires subissent de plein fouet la flambée de l’inflation avec les fortes augmentations des prix des produits de première nécessité, l’énergie, les transports, l’essence, les assurances, etc.

Le gouvernement a permis que les loyers sociaux augmentent jusqu’à + 3,6% en 2023, cela s’ajoute à la flambée des charges notamment en matière d’énergie. Les pertes de pouvoir d’achat deviennent insupportables pour les locataires sachant que 35% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté, les impayés progressent de 10% en ce début d’année.

Le gouvernement a reconduit le bouclier tarifaire en 2023 avec une augmentation de + 15%. Les bailleurs ont augmenté les acomptes des charges dépassant souvent + 100 € par mois. Les locataires habitant dans les passoires thermiques sont victimes de la double peine : ils vivent dans l’inconfort et subissent la flambée du coût du chauffage.

A cela s’ajoute que les locataires subissent depuis plusieurs années une forte dégradation de la qualité de service et une mauvaise gestion. Cette mauvaise gestion coûte chère aux locataires et dégrade aussi les conditions d’habitat des locataires et de travail des salariés.

Nous associations nationales de défense des locataires revendiquons :
• L’adaptation du bouclier énergétique afin que le coût ne dépasse pas le tarif réglementé ;
• La revalorisation du forfait charge pour le calcul des réévaluations des APL ;
• Agir pour supprimer le mécanisme de réduction de 5 € des APL qui réduit les ressources des organismes HLM ;
• Des aides pour financer des plans d’urgence pour la réhabilitation et la

rénovation thermique ;
• Concernant les passoires thermiques classés E-F-G le gel des loyers et la prise en charge du surcoût du chauffage ;
• Développer l'information des ménages pour favoriser l'accès aux droits pour tous (FSL, fond solidarité des bailleurs, aides d'Action Logement, aides au paiement des factures eau, électricité, gaz, démarches RSA, aides des CAF…etc.) ;
• L'augmentation de la contribution des énergéticiens dans le financement des Fonds de solidarité logement (FSL) ;
• La réforme structurelle des marchés de l'énergie au niveau européen : désindexation des tarifs du gaz et ceux de l'électricité, mise en place d'un plafonnement des prix, indexation des prix sur des index moins volatils et non dépendants du marché, etc.;
• Rétablissement du tarif réglementé pour tout le monde alors que la loi doit faire disparaitre le tarif réglementé du gaz au 30 juin 2023.

Signez la pétition